



Communiqué de Presse

**Marché publique de transports scolaire,
HALTE A LA CRIMINALISATION DE NOTRE PROFESSION !
HALTE A LA CRASH SOCIAL**

Rappelle de la Préavis de grève illimitée pour la prise en compte des droits des salariés du réseau Halo dans le marché de transport scolaire en cours

A l'occasion de l'appel d'offre des marchés publics de transports scolaire en cours, les salariés de l'entreprise Sortante sont menacés. Tous salariés de la société gestionnaire actuelle doivent largement mobiliser afin de démontrer qu'ils sont tous déterminés à faire valoir leurs droits

MONSIEUR SOIBAHADINE IBRAHIM,

Le Président du Conseil départemental de Mayotte est entrain de tuer nos Professions :

Les revendications sont les suivantes :

L'application de la loi des marchés publics, se traduit par l'application de le code du transport et par des directives européennes sur les transports : Par Application de la CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES TRANSPORTS ROUTIERS ET DES ACTIVITES AUXILIAIRES DU TRANSPORT

A l'approche de la date du début de notre préavis de grève lancé depuis le 15 07 2020, rien ne bouge jusqu'à présent et j'attire votre attention que les salariés sont menacés volontairement par l'AOT et voilà le début du crash social:

Monsieur le Président du conseil départemental de Mayotte est le seul responsable de tous les débordements illicites et non maîtrisés et qui deviendront licites dans ce département :

Nous sommes très inquiets sur la criminalisation de nos professions par le département de Mayotte et la dieccte est complice dans la procédure de non reprise personnelle sans se mesurer les impacts sociaux :

Je vous informe les points des incohérences aussi contradictoires et de vice de procédure d'appel d'offre lancé encours qui est publique:

Il s'agit des interrogations suivantes :

- Pourquoi le Département de Mayotte (AOT) oblige les candidats à la reprise de ses propres agents du droit publique qui n'ont aucune obligation et non prévu par la disposition en fonction publique territoriale.
- Pourquoi le département oblige les contrats CUI et les CDI dans le droit public qui sont recrutés par son propre mécanisme politique et ceux-ci sont disproportionnés à la loi de la fonction publique territoriale :
- Par ces mesures miraculeux que les salariés de droit privé sont écartés de ces obligations de reprise et ces derniers sont plus concernés à cette procédure:



- Comment peut-on accepter dans un état de droit de laisser la procédure entacher des nombreuses contradictions, des incohérences et des discriminations ? Certains salariés ne savent pas ou seront-ils transférés ?
- Pourquoi Monsieur le Président, l'ancien délégataire du service public (Véolia ou CMTS), le département imposait la reprise de personnel et l'entreprise entrante supportait les coûts de charges importants de nos avantages acquis et à partir de 2010 à 2020 hélas le département écarte volontairement les mesures encadrées par le code du transport, code du travail et la convention collective par sa propre politique de favoritisme.
- Des échéances sont en cours, FO alerte les pouvoirs publics et les transporteurs du réseau de transports HALO, sur la situation des personnels du réseau.
- Un signal d'alarme justifié par l'appel d'offre du Département de Mayotte sur les transports scolaires : les métiers, les salaires et conditions de travail ne doivent pas être des variables d'ajustement qui vont permettre les mois disant de remporter le marché.
- Nous sommes aussi très en colère contre la dieccte qui a validée la procédure sans consulter les organisations syndicales concerné ni analysée les impacts sociaux que nous condamnons avec la fermeté la criminalisation de notre profession.
- Nombreux personnels qui ont une vingtaine d'années d'ancienneté voir plus, qui vont changer d'employeur et perdre tous leurs avantages acquis. Ce n'est pas quelque chose que nous pouvons accepter. Les appels d'offres doivent être attribués en tenant compte du mieux disant et non du moins disant

Pour ces effets, on exige l'extension de la CCN TRV et d'ouvrir la négociation avec les OP dans le transports sur la Garantie d'emploi et A la poursuite des relations de travail en cas de changement de prestataires dans la branche du transport terrestres Routiers de voyageurs, urbains et interurbains dans le Département de Mayotte

Le maintien des emplois, de la rémunération, les acquis sociaux et l'extension des acquis sociaux aux différents salariés des différentes entreprises qui seront retenues dans les 7 lots et qui seront définis par AOT et l'application de l'égalité réelle entre les salariés de la même branche transport scolaire :

Les salariés de la branche transports scolaires de l'ensemble de lots refusent d'être servis des variables d'ajustement, dans le marché public de transport scolaire.

La Dieccte et le Département en marche pour le début du crash social.

Nous accusons que le seul responsable de ses crashes sociaux et à la criminalisation de notre profession à Monsieur Ibrahim Soibahadine Ibrahim, Président du Conseil Départemental de Mayotte

Contact :

0639697502

Le secrétaire Général

Fo Transports logistique Uncp Mayotte

Djoumoi-Ani